

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT

Procès-Verbal de la Délibération n° 2018-017

| | |
|---|--|
| Comité syndical du : 11 avril 2018 | Convoqué le : 03 avril 2018 |
| Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le : 12 avril 2018 | Affiché le : 13 avril 2018 |

Le mercredi 11 avril 2018 à 15h00, se sont réunis au Syndicat Mixte Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, sis Aix-en-Provence, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit.

Délégués présents :

- Chantal EYMEOD disposant de 6 voix
- Françoise BRUNETEAUX disposant de 6 voix
- Hélène RIGAL disposant de 6 voix
- David GEHANT disposant de 6 voix
- Nathalie PONCE GASSIER disposant de 2 voix
- Gérard TENOUX disposant de 2 voix
- Florent ARMAND disposant de 2 voix
- Marie-Pierre CALLET disposant de 2 voix
- Laetitia QUILICI disposant de 2 voix
- François CAVALLIER disposant de 2 voix
- Marie RUCINSKI-BECKER disposant de 2 voix

Délégués absents donnant pouvoir :

- Robert GAY disposant de 2 voix donne son pouvoir à Laëtitia QUILICI
- Arnaud MURGIA disposant de 2 voix donne son pouvoir à Gérard TENOUX
- Valérie GUARINO disposant de 2 voix donne son pouvoir à David GEHANT
- Solange BIAGGI disposant de 2 voix donne son pouvoir à Marie-Pierre CALLET
- Sophie VAGINAY-RICOURT disposant de 2 voix donne son pouvoir à Nathalie PONCE-GASSIER

Le nombre d'élus délégués présents représente 38 voix sur un total de 48 voix. L'article 11 du Règlement Intérieur précise que pour délibérer valablement, les délégués du Comité syndical représentant plus de la moitié des voix à exprimer doivent être présents. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.



COMITE SYNDICAL

Séance du 11 avril 2018 à 15h00

DELIBERATION N°2018-017

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – BUDGET ANNEXE « RIP »

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2311-5, R.2221- 48 et R.2221-90 ;

Vu les statuts de PACA THD ;

Vu le règlement intérieur de PACA THD ;

Vu la délibération n°2018-013 de ce jour approuvant le Compte de Gestion 2017 du Budget principal et la délibération n°2018-015 approuvant le compte administratif 2017 du budget principal ;

Vu le rapport 2018-017.

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire doivent être affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ;

Considérant la nomenclature comptable M4 qui indique qu'en application des dispositions des articles R.2221-48 et R.2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante est tenue d'affecter le résultat d'exploitation, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement, au financement de la section d'exploitation ou au reversement à la collectivité de rattachement ;

Considérant qu'en l'absence de besoin de financement en investissement et afin de financer les prochaines dépenses de fonctionnement, il est nécessaire pour PACA THD de conserver le résultat d'exploitation en section de fonctionnement.

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille

DELIBERE

ARTICLE 1 : le Comité syndical approuve la reprise définitive des résultats de l'exercice 2017 dans le budget primitif 2018 du budget annexe telle que définie ci-dessous :

- Le résultat d'investissement de l'exercice 2017 après report est porté en recette au compte 001 intitulé « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget 2018 pour un montant de 9 084 582,49 euros.
- Le résultat de clôture en fonctionnement soit 255 671,27 euros est porté en recette au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement du budget 2018.

Madame La Présidente de PACA THD



Chantal EYMEOUD